

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20161124\_7 du 24 novembre 2016**

Service Juridique

---

L'an deux mille seize, le vingt quatre novembre , à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 17 novembre 2016, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Bertrand MANTELET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 29

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 5

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

### PRÉSENTS :

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROSSET - Philippe SOUCHON - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Jérémy BLOT - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Clotilde POUZERGUE pouvoir à Sandrine GUILLEMIN

Louis PROTON pouvoir à Sandrine HALLONET-VAISMAN

Bruno GENTILINI pouvoir à Bertrand SEGRETAIN

Philippe LOCATELLI pouvoir à François-Noël BUFFET

Jérémy FAVRE pouvoir à Joëlle SECHAUD

### ABSENT(ES) :

Jean-Philippe MOLINS

### **Objet : Remplacement d'une Conseillère municipale au sein des commissions municipales**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L2143-2, L2221-10 et R2221-2 à R2221-12 ;

Vu la délibération n°2014-04-05 du 29 avril 2014 portant sur la constitution des commissions municipales et désignation de leurs membres ;

Vu la lettre de démission de Madame Anne NEQUEÇEUR-CHUBURU, Conseillère municipale, reçue en mairie le 26 septembre 2016 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 14/11/2016

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Suite à la démission de Madame Anne NEQUEÇEUR-CHUBURU, Conseillère municipale, en date du 26 septembre 2016, il convient de procéder à son remplacement, au sein des commissions municipales dont elle était membre, par le suivant de liste ayant accepté de siéger au sein du Conseil municipal, à savoir, Monsieur Jean-Philippe MOLINS.

Il convient par conséquent de procéder aux remplacements suivants :

- **Commission « finances, ressources humaines et affaires générales »**

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Christine CHALAND	Frédéric HYVERNAT
Georges TRANCHARD	Anne PASTUREL
Louis PROTON	Paul SACHOT
Philippe LOCATELLI	David GUILLEMAN
Philippe SOUCHON	Bruno GENTILINI
Hubert BLAIN	Blandine BOUNIOL
Emilie FAILLANT (CORTIER)	Chantal TURCANO-DUROUSSET
Joëlle SECHAUD	Jérémy FAVRE
Alain GODARD	<b>Jean-Philippe MOLINS</b>
Jérémy BLOT	/
Bertrand MANTELET	/

- **Commission « affaires sociales et aménagement urbain »**

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Gilles LAVACHE	Christian AMBARD
Clotilde POUZERGUE	Emilie FAILLANT (CORTIER)
Marcelle GIMENEZ	Marianne CARIOU
Blandine BOUNIOL	Danielle KESSLER
Sandrine GUILLEMIN	Bertrand SEGRETAIN
Sandrine HALLONET-VAISMAN	David GUILLEMAN
Clément DELORME	Françoise POCHON
Raphaël PERRICHON	Joëlle SECHAUD
<b>Jean-Philippe MOLINS</b>	Alain GODARD
Jérémy BLOT	/
Bertrand MANTELET	/

- **Commission « sport, culture, vie associative et échanges internationaux »**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
Christian AMBARD	Philippe LOCATELLI
Anne PASTUREL	Louis PROTON
Hubert BLAIN	Chantal TURCANO-DUROUSSET
Françoise POCHON	Blandine BOUNIOL
Bertrand SEGRETAIN	Gilles LAVACHE
Frédéric HYVERNAT	Sandrine HALLONET-VAISMAN
Paul SACHOT	Sandrine GUILLEMIN
Joëlle SECHAUD	Raphaël PERRICHON
Alain GODARD	<b>Jean-Philippe MOLINS</b>
Jérémy BLOT	/
Bertrand MANTELET	/

- **Commission « petite enfance, affaires scolaires et jeunesse »**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER	Bruno GENTILINI
Marianne CARIOU	Philippe SOUCHON
David GUILLEMAN	Clément DELORME
Adrienne DEGRANGE	Frédéric HYVERNAT
Danielle KESSLER	Christine CHALAND
Blandine BOUNIOL	Emilie FAILLANT
Chantal TURCANO-DUROUSSET	Clotilde POUZERGUE
Jérémy FAVRE	Raphaël PERRICHON
<b>Jean-Philippe MOLINS</b>	Alain GODARD
Jérémy BLOT	/
Bertrand MANTELET	/

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Abstention(s) :

Bertrand MANTELET

**APPROUVE** le remplacement de Madame Anne NEQUEÇEUR-CHUBURU par Monsieur Jean-Philippe MOLINS au sein des commissions municipales :

Commission « finances, ressources humaines et affaires générales »	Suppléant
Commission « affaires sociales et aménagement urbain »	Titulaire
Commission « sport, culture, vie associative et échanges internationaux »	Suppléant
Commission « petite enfance, affaires scolaires et jeunesse »	Titulaire

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le :    /    /  
Affichage :  
du    /    /    au    /    /

Le Maire,  
François-Noël BUFFET

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille seize, le vingt quatre novembre**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Le Maire,**  
**François-Noël BUFFET**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*